



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتاريته
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

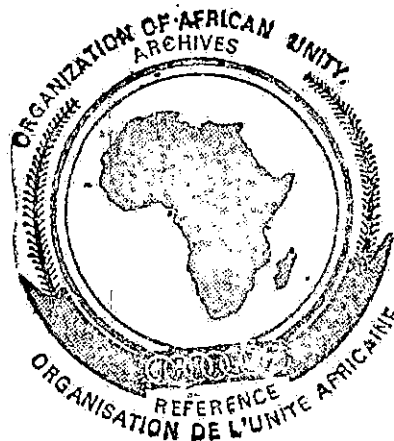
Vingt-septième Session Ordinaire

Port-Louis, Ile Maurice

24-29 juin 1976

CM/740 (XXVII)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA VIOLATION DES SANCTIONS
CONTRE L'AFRIQUE DU SUD



CM 0740

MIGROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA VIOLATION DES SANCTIONS
CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

Au cours de sa 25^{ème} Session Ordinaire qui s'est tenue à Kampala en juillet 1975, le Conseil des Ministres a adopté des résolutions sur l'Afrique du Sud.

Ce rapport fera état de l'exécution de ces résolutions avant de donner une physionomie générale de la collaboration avec l'Afrique du Sud en violation des sanctions internationales.

1. Exécution des Résolutions de la 25^{ème} Session du Conseil des Ministres sur l'application des sanctions

A l'issue de sa 25^{ème} Session Ordinaire, le Conseil a voté la Résolution CM/Rés.422(XXV).

Cette Résolution qui réitérait la condamnation par l'OUA du régime d'apartheid demandait en outre "avec la plus grande insistance, aux puissances occidentales en particulier les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse et le Japon de cesser leur coopération avec les régimes racistes de Prétoria et de Salisbury". Par sa note PL/SA/21/18-75 du 9 décembre 1975, le Secrétariat Général a adressé à chacune de ces puissances une copie du texte de la Résolution susmentionnée en attirant leur attention sur le paragraphe 3 qui les concernait plus particulièrement. Jusqu'à ce jour, le Secrétariat n'a pas reçu de réponse à cette note.

Concernant les paragraphes 4 et 5 de cette même Résolution, une note portant la référence No. PL/SA/32/10-75 a été envoyée aux Etats membres le 5 décembre 1975 pour leur demander de lui faire connaître les actions qu'ils ont déjà entreprises conformément aux deux paragraphes précédemment cités. Le Secrétariat est au regret de faire remarquer que seuls quatre Etats ont répondu au Secrétariat pour l'informer qu'ils n'entretiennent aucune relation avec le régime raciste d'Afrique du Sud et qu'ils prendront des mesures pour l'application de ladite Résolution.

.../...

S'agissant du dernier paragraphe de la Résolution concernée, le Secrétariat général a intensifié ses contacts avec les mouvements anti-apartheid. Il a envoyé à tous les mouvements dont il possède l'adresse, les copies des Résolutions adoptées sur les régimes racistes d'Afrique Australe. Comme il l'avait fait l'année dernière à Paris, le Secrétariat Général envisage des réunions de prise de contact et d'information avec tous les mouvements anti-apartheid au cours du séminaire contre l'apartheid qui aura lieu le mois de juin prochain probablement à la Havane. C'est une occasion particulièrement propice pour un échange de vue et d'information entre les mouvements anti-apartheid collectivement et individuellement avec les Représentants de l'OUA.

Dans ses efforts pour l'application des Résolutions votées par les instances Supérieures, le Secrétariat a envoyé à la République Fédérale D'Allemagne par l'intermédiaire de son Ambassade à Addis-Abéba, la note No. PL/SA/21/19-75 du 9 décembre 1975 par laquelle il lui fait parvenir le texte du dernier paragraphe de la Résolution CM/Rés.433 en lui demandant de l'informer de la suite que le Gouvernement allemand aura réservé à cet appel de l'OUA. Le Gouvernement de la R.F.A. n'a pas encore donné de suite à cette note. Aucune information n'indique non plus que le Consulat de Bonn à Windhoek aurait été fermé.

Pour ce qui concerne la Résolution CM/Rés.429 principalement en son paragraphe 2, alinéa 2, une note circulaire, référence PL/SA/32/10-75 du 9 décembre 1975, a été envoyée à tous les Etats membres. Dans cette note, le Secrétariat demandait aux Etats membres ce l'informer des mesures prises pour l'application de cette Résolution. Seul un Etat membre a répondu qu'il prendra des mesures pour appliquer la Résolution en question.

Quant à la Résolution CM/Rés.428 (XXV) condamnant l'alliance militaire entre certaines puissances occidentales et l'Afrique du Sud, son application a trouvé sa place dans diverses déclarations ou prises de position faites par le Secrétaire général.

Il y a aussi la Résolution ECM/Rés.22 Ref.I (IX), de la 9^{ème} Session extraordinaire du Conseil des Ministres, qui a chargé le Comité des Douze de l'OUA

de "veiller à l'application de l'embargo pétrolier" Dans son rôle de préparation des travaux de la Commission, le Secrétariat Général a préparé un document portant sur la fourniture du pétrole à l'Afrique du Sud par des compagnies pétrolières internationales en dépit de la décision des pays arabes d'appliquer l'embargo contre l'Afrique du Sud. Les informations fort utiles contenues dans ce document donnent une idée de l'ampleur de la complicité des compagnies pétrolières internationales avec le régime d'apartheid.

II. Violation des Sanctions

En raison de la politique inhumaine et humiliante d'apartheid qui avilit l'homme noir en Afrique du Sud, la Communauté internationale ne cesse de dénoncer et de condamner le régime raciste sud-africain.

De nombreuses Résolutions ont été votées dans ce sens par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation de l'Unité Africaine.

Voulant éliminer, par des moyens pacifiques, ce fléau que constitue l'apartheid, l'Organisation des Nations Unies, tout comme l'Organisation de l'Unité Africaine ont voté des Résolutions imposant des sanctions politiques, économiques, militaires, culturelles et autres, contre le régime barbare de minorité raciste en Afrique du Sud. Il a été signalé et prouvé à maintes occasions que le régime abominable de Prétoria n'aurait pas tardé à s'effondrer et qu'un gouvernement de majorité africaine respectant les droits des minorités sur la base des principes des droits de l'homme aurait déjà vu le jour en Afrique du Sud, si les sanctions internationales avaient été intégralement appliquées avec le maximum de rigueur.

Aujourd'hui comme par le passé force est de reconnaître que malheureusement les sanctions contre l'Afrique du Sud sont constamment violées. L'Afrique du Sud bénéficie au grand jour d'un soutien politique de nombreux pays. Elle entretient en effet des relations diplomatiques à tous les niveaux et même à l'échelon le plus élevé avec beaucoup de pays. La plupart de ces pays, voire tous, appartiennent à la famille des Nations Unies. Certains d'entre eux sont même membres permanents du Conseil de Sécurité donc chargés de veiller à la paix et à la Sécurité internationales. D'autres font partie des grandes puissances économiques de ce

monde. Ces mêmes pays continuent à entretenir des relations économiques et commerciales avec le régime de Prétoria auquel ils apportent, par ailleurs, leur soutien militaire et leur appui moral par une collaboration dans des domaines aussi importants que variés tels que le sport et diverses autres manifestations culturelles.

Encadré politiquement, soutenu militairement, appuyé économiquement par ses alliés occidentaux, le régime sud-africain opprime les populations noires d'Afrique du Sud et de la Namibie qu'il exploite sans vergogne. Il pousse l'arrogance jusqu'à intervenir militairement dans des pays indépendants membres de l'Organisation de l'Unité Africaine. Refusant d'obtempérer aux décisions des Nations Unies de mettre fin à la politique d'apartheid et d'évacuer la Namibie qu'il occupe illégalement, le régime sud-africain a commis, à partir du territoire namibien, une agression des plus honteuses contre la République Populaire d'Angola. Il n'échappe à aucun observateur que cette agression constituait un test qui devait servir de ballon d'essai pour les interventions éventuelles dans d'autres pays indépendants d'Afrique.

1. Relations diplomatiques

a) au niveau des Ambassades

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| - Etats-Unis | - Luxembourg |
| - Canada | - Suisse |
| - Argentine | - Espagne |
| - Brésil | - Portugal |
| - France | - Pays-Bas |
| - Grande Bretagne | - Autriche |
| - Italie | - Israël |
| - Belgique | - Australie |
| - République Fédérale d'Allemagne | - Malawi |

b) au niveau des Consulats

- | | |
|------------|--------------------|
| - Danemark | - Japon |
| - Norvège | - Nouvelle Zélande |

Malgré les appels de l'OUA contenus dans la Résolution CM/Rés.433 de la 25ème Session du Conseil des Ministres et dans la note N° PL/SA/21/19-75 du 9 décembre 1975 adressée à l'Ambassade de la R.F.A. à Addis-Abéba, la République Fédérale d'Allemagne continue à entretenir un Consulat à Windhoek. De telles relations entretenues au mépris des Résolutions des Nations Unies et de l'OUA contribuent au rayonnement, tant peu soit-il, de l'Afrique du Sud à l'étranger; elles renforcent et développent par ailleurs son arrogance et son intransigeance. Une fois de plus, l'OUA devrait lancer un vibrant appel à tous les Etats du monde pour qu'ils s'abstiennent d'établir des relations, de quelque nature que ce soit ou à quelque niveau qu'elles puissent être, avec le régime sud-africain. Toute relation déjà existante devrait immédiatement être rompue. En agissant ainsi sans exception, le monde entier rendrait un service à la fois aux populations noires opprimées et à la minorité blanche en Afrique du Sud. Les deux parties sont en effet appelées à vivre en commun dans un ensemble harmonieux dont les différences se complèteraient mutuellement. En perpétuant les pratiques humiliantes d'apartheid, source d'animosité et de rancœur, la minorité blanche aveuglée par les intérêts économiques immédiats rend un très mauvais service à la postérité à laquelle il sera difficile de s'insérer et de s'intégrer pleinement au sein de la société sud-africaine de demain qui fera fi de toutes les barrières sur la race ou sur la couleur de la peau.

2. Relations économiques

a) Investissements en Afrique du Sud

Des sanctions ont été décrétées par les Nations Unies et par l'OUA contre tout investissement économique en Afrique du Sud. Malgré ces décisions prises au niveau de l'Organisation universelle et à l'échelon de l'Organisation panafricaine, des capitaux continuent à affluer en Afrique du Sud où ils contribuent dans une très grande mesure au développement économique du régime d'apartheid qui arrive ainsi à survivre. Ces capitaux proviennent généralement des pays dits occidentaux d'Europe et d'Amérique. Sans l'apport régulier de ces pays, l'industrie sud-africaine ne pourrait connaître son essor actuel. Au contraire elle ne tarderait pas à s'effondrer faute de nouveaux capitaux. Le développement économique sud-africain a été en effet le fait de l'injection massive et continue des capitaux fournis par le marché monétaire international qui est dominé par les puissances capitalistes.

La Grande-Bretagne, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et la France se placent en tête des principaux investisseurs ou fournisseurs de capitaux en Afrique du Sud.

D'après une étude faite de 1965 à 1970 par le CIS, Comité Britannique anti-apartheid, l'Afrique du Sud a reçu 982 millions de Livres Sterling des pays dits occidentaux. Selon "Investors Chronicle" du 24.8.73, la dette extérieure du Gouvernement sud-africain a passé de 141,5 millions de rands en 1963 à 502 millions de rands en 1972, soit une augmentation de 254,7%. La Banque Mondiale elle-même, qui est une Organisation internationale de caractère financier a joué un rôle très important dans le financement des investissements en Afrique du Sud. De 1947 à 1962, la Banque Mondiale et ses filiales ont accordé un prêt de 220 millions de dollars à l'Afrique du Sud. Ces prêts ont servi au développement de l'infrastructure économique sud-africaine. L'entreprise Electrique "ESCOM" a reçu 74 millions de dollars. Elle a reçu en outre 120 millions de dollars en 1966. Cela n'est pas surprenant car, le Gouverneur de la "South Africa Reserve Bank" fut un des Gouverneurs de la Banque Mondiale. Daily Telegraph du 7.4.75, a révélé le prêt de 40 millions de dollars à l'ESCOM par des banques britanniques. La plupart des banques d'affaires en Afrique du Sud sont d'origine Britannique. Plus des 2/3 des activités bancaires en Afrique du Sud sont contrôlées par deux grandes banques britanniques qui en 1973, réalisaient à elles seules 70% des activités bancaires en Afrique du Sud avec une valeur de 4.075,7 millions de Rands. Les principales banques en Afrique du Sud sont les suivantes :

I. Banques Commerciales

- | | |
|------------|------------|
| - STANBIC | - Volksdas |
| - Barclays | - Trust |
| - Nedbank | |

II. Banques "d'Affaires"

- | | |
|---------------------|---------------|
| - Standard | - Trust |
| - Senbank | - Hill Samuel |
| - Union Acceptances | - Nefie |
| - Western | - Mercabank |
| - Finansbank | |

La plupart de ces banques, enregistrées en Afrique du Sud, sont contrôlées par des banques étrangères établies en Europe occidentale, aux Etats-Unis ou au Japon.

Les principales banques internationales ayant des bureaux ou des filiales en Afrique du Sud sont les suivantes :

Banco di Roma (italienne)
Barclays Bank Ltd. (britannique)
Banco Nacional Ultramarino (Portuguese)
Bank Leumi Le - Israël BM (israélienne)
Bank Mees and Hope NV (hollandaise)
Bank of Tokyo Ltd. (japonaise)
Banque de Bruselle (belge)
Banque Française du Commerce Extérieur (française)
Berliner Handels-Gesellschaft-Frankfurter Bank (R.F.A.)
Commerzbank AG (R.F.A.)
Crédit Commercial de France (française)
Crédit Lyonnais (française)
Deutsche Bank (R.F.A.)
Dresdner Bank (R.F.A.)
First National Boston Corporation (américaine)
First National City Corporation (américaine)
Hill Samuel Group Ltd. (britannique)
Kleinwort Benson Lonsdale Ltd. (britannique)
Kredietbank NV (belge)
Midland Bank Group (britannique)
Montagu Trust Ltd. (britannique)
National Bank of Greece (grec)
The Standard Bank Ltd. (britannique)
Swiss Bank Corporation (suisse)
Trust Bank of Africa Ltd. (sud-africaine)
Union Bank of Switzerland (suisse)
Voikskas Ltd. (sud-africaine)

Source : CIS, 52 Shaftesbury
London W1, UK

Voici également les noms par pays de certaines grandes banques internationales impliquées dans le financement des investissements en Afrique du Sud :

Etats-Unis

Wells Fargo Bank (N.A.)

Luxembourg branch

Central National Bank in Chicago

Merchants National Bank and Trust Co. of Indianapolis,
Naussau branch

City National Bank of Detroit,
London branch

Republic National Bank of Dallas,
London branch

First Israel Bank and Trust Co. of New York,
Naussau branch

First National Bank of Louisville

Maryland National Bank,
Naussau branch

United Virginia Bank,
Naussau branch

Europe

Banque Européenne de Crédit à Moyen Terme S.A., Brussels

Midland and International Banks Ltd., London

Midland Bank Ltd., London

Société Générale de Banque
S.A., Brussels

Amsterdam-Rotterdam Bank
N.V. Amsterdam

Compagnie Financière de la Deutsche Bank A.G.,
Luxembourg

Creditanstalt-Bankverein,
Vienna

Société Générale, Paris

Canada

Canadian Imperial Bank of Commerce, New York Agency

The Toronto Dominion Bank, Toronto

Bank of Montreal, Montreal

Japon

Japan International Bank Limited, London

Banques américaines accordant des emprunts secrets

CENTRAL NATIONAL BANK
Frank E. Bauder, Chairman
120 S. LaSalle St.
Chicago, Ill. 60603

CITY NATIONAL BANK OF DETROIT
John H. French Jr., Chairman
Penobscot Bldg.
Detroit, Mich. 48226

EUROPEAN-AMERICAN BANKING CORP.
Jean Cattier, Chairman
10 Hanover Sq.
New York, N.Y. 1005

FIRST ISRAEL BANK & TRUST CO. OF NEW YORK
Mendes H. Sachs, Chairman
579 Fifth Ave.
New York, N.Y. 10017

FIRST NATIONAL BANK OF LOUISVILLE
Hugh M. Shwab, Jr. Chairman
216 S. 5th St.
Louisville, Ky. 40202

MARYLAND NATIONAL BANK
Robert D.H. Harvey, Chairman
10 Light St.
Baltimore, Md. 21203

MERCHANTS NATIONAL BANK & TRUST CO.
R.E. Sweeney, Jr., Chairman
11 S. Meridian St.
Indianapolis, Ind. 46204

REPUBLIC NATIONAL BANK OF DALLAS
James W. Aston, Chairman
900 E. Main St.
Richmond, Va. 23219

WACHOVIA BANK TRUST CO., INC.
Archi K. Davis, Chairman
3rd and Main Sts.
Winston Salem, N.C. 27101

WELLS FARGO BANK, N.A.
Ernest C. Arbuckle, Chairman
464 California St.
San Francisco, Calif. 94120

Source : CIC Brief, 476
Riverside Drive, N.Y. N.Y. 10027

b) Relations commerciales

Comme dans le domaine des relations politiques et diplomatiques ainsi que dans le financement des investissements, les échanges commerciaux sud-africains se font avec les pays d'Europe occidentale, les Etats-Unis, le Japon et l'Italie. Depuis ces dernières décades, on a parlé du boom économique sud-africain. Un tel boom est le fait de l'exploitation de la main-d'oeuvre noire à très bon marché. Il est aussi le résultat d'une coopération étroite des pays occidentaux, à la tête desquels se trouvent la Grande-Bretagne, la République Fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis, l'Italie, la France et le Japon. Sous l'effet de cet essor économique, la part de l'importation des biens d'équipement s'est sensiblement accrue. Les pays occidentaux sont les principaux fournisseurs de ces biens. Ils contribuent ainsi

volontairement ou non au maintien du système anachronique d'apartheid. Concernant ses exportations, l'Afrique du Sud vend à l'étranger des produits agricoles et miniers. Ceux-ci représentent 2/3 de la masse des exportations sud-africaines. Il s'agit de l'or qui vient largement en tête des exportations du régime d'apartheid, du diamant, de la laine, du cuivre, des fruits frais, du maïs, du sucre, de l'amiante, des peaux de caracul etc... Cette liste de produits ainsi énumérés représente approximativement 65% des exportations sud-africaines et le reste comptant pour 35%. Les pays de l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Japon les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, achètent presque tous les produits destinés à l'exportation tout en fournissant à l'Afrique du Sud des produits d'équipement et autres dont elle a besoin. Des informations données par la Revue Française "Marchés tropicaux", indiquent que "pendant les 11 premiers mois de 1975, les exportations françaises - consistant surtout en biens d'équipement - se sont chiffrés à 324 millions de rands (environ un milliard de francs français), soit une augmentation de l'ordre de 9% par rapport à l'exercice antérieur, tandis que les exportations sud-africaines vers la France, surtout des produits miniers, des agrumes et de la laine, n'atteignaient que 213 millions de rands....." Cette situation dit-on en Afrique du Sud, reflète les premiers résultats de l'intense campagne de promotion commerciale déployée par la France en Afrique Australe depuis la mission accomplie, il y a un an dans cette région, par l'ancien Secrétaire d'Etat français au Commerce, M. N. SEGARD".

Exportations en millions de dollars de l'ensemble des pays
de l'OCDE vers l'Afrique du Sud

1973	433
1974	655,5
octobre 1975	615,4

Exportations en millions de dollars de l'ensemble des pays
de la CEE vers l'Afrique du Sud

1973	254,7
1974	374,4
octobre 1975	374,1

Exportations en millions de dollars des Etats européens
de l'OCDE vers l'Afrique du Sud

1973	283,5
1974	427,9
octobre 1975	416,2

Exportations en millions de dollars de l'ensemble des Etats
Américains de l'OCDE vers l'Afrique du Sud

1973	77,7
1974	113,4
octobre 1975	126,8

Etats-Unis - Afrique du Sud

1973	71,95
1974	103,80
octobre 1975	110,05

Japon - Afrique du Sud

1973	61,86
1974	101,16
octobre 1975	68,62

France - Afrique du Sud

1974	29,17
1975	40,83

République Fédérale d'Allemagne - Afrique du Sud

1973	98,09
1974	140,31
octobre 1975	105,55

Grande-Bretagne - Afrique du Sud

1973	83,89
1974	123,90
octobre 1975	118,33



Italie - Afrique du Sud

1973	25,44
1974	35,42
novembre 1975	27,25

Source : Bulletin OCDE de février 1976

L'OUA devrait prendre des mesures concrètes et sévères contre certaines compagnies internationales qui, tout en ayant des relations économiques avec l'Afrique du Sud ont parallèlement des activités dans certains pays indépendants d'Afrique. Ces compagnies fournissent des capitaux à l'Afrique du Sud pour lui permettre de développer son industrie, d'accroître son économie, de renforcer sa puissance et partant de perpétuer l'oppression et l'exploitation du régime inhumain d'apartheid contre les populations paisibles et innocentes, du seul fait qu'elles sont de race noire.

Malgré toute la bonne volonté des Etats Africains et en dépit de leur vigilance permanente, il est très difficile de repérer l'identité exacte de ces firmes afin de pouvoir les sanctionner en les mettant devant l'alternative de choisir entre l'Afrique du Sud et le reste de l'Afrique. Ces compagnies utilisent des astuces de tout genre pour échapper à toute mesure de représaille. Elles se manifestent tantôt sous d'autres appellations, tantôt avec un statut juridique différent de celui de leur maison mère.

Ci-après et à titre indicatif les noms de quelques firmes américaines soupçonnées d'avoir des activités à la fois en Afrique du Sud et en Afrique indépendante.

US. Patent Co.

- De Leuw Cather Int. Inv.
Chicago, Ill.

- Goodyear Tyre & Rubber
Akron Ohio

South African Company

- De Leuw Cather Int. Inv.
Johannesburg

- Goodyear Tyre & Rubber S.A.
Port Elizabeth

- I.B.M. World Trade Corp.
New York
- National Cash Register Co.
Dayton Ohio
- Socony Mobil Oil Co.
New York
- Farrell Lines Inc.
New York
- Pan American World Airways
New York
- Pfizer ans Co.
New York
- Singer Sewing Machine Corp.
New York
- Kaiser Corp. of America
Oakland Calif.
- Firestone Tyre & Rubber
Akron Ohio
- Olin Mathieson Chemical Corp.
New York
- Alcan Aluminium Ltd.
- California Texas Oil Corp.
New York
- Caterpillar Tractor Co.
Peoria Ill.
- Coca-Cola Export Co.
New York
- Eastman Kodak Co.
Rochester, N.Y.
- Esso Standard Eastern Inc.
&
Standard Oil N.J.
- I.B.M. S.A. Pty Ltd.
Johannesburg
- National Cash Register Co. S.A.
Johannesburg
- Mobil Refining Co. S.A.
Natal
- &
- Socony S.A. Pty Ltd.
Isando
- &
- Mobil Oil S.A. Pty Ltd.
Capetown
- Farrell Lines Int. Corp.
Johannesburg
- Pan American World Airways
Johannesburg
- Pfizer Laboratoires S.A.
Johannesburg
- Singer S.A. Pty Ltd.
Johannesburg
- Republic Aluminium Co. Pty. Ltd.
Olifantsfontein Tvl.
- Firestone S.A. Pty. Ltd.
East London
- Squibbs Laboratories
Isando, Tvl.
- Alcan Aluminium S.A.
- Caltex Oil (SA) Ltd.
Capetown
- Caterpillar Africa Pty Ltd.
Johannesburg
- Coca-Cola Export Corp.
Johannesburg
- Kodak S.A. Pty. Ltd.
Capetown
- Esso Standard S.A. Pty. Ltd.
Johannesburg

- California Packing Corp.
San Francisco
- International Harvester
Chicago
- Johns Manville Int. Corp.
New York
- Pepsi Cola Int.
New York
- Schering Corp.
Bloomfield N.J.
- Sterling Drug Inc.
New York
- Union Carbide Int. Co.

- Chase Manhattan Bank

- Cheseborough Pond Inc.
New York
- Chrysler Corp.
Detroit
- Ford Motor Co.
Dearborn Mich.
- Ingersoll Rand Co.
New York
- Sterling Drug Int.
New York
- Symington Wayne Corp.
New York

- Westinghouse Elec. Intl.
New York

- Ashland Oil
Ashland Ky.
- American Kewance Overseas
Oil Co.

- Bryn Mawr. Pa

- California Packing Corp.
Johannesburg
- International Harvester S.A.
Johannesburg
- International JohnsManville Corp.
Johannesburg
- Pepsi Cola Africa Pty Ltd.
Isando Tvl.
- Sherag Pty Ltd.
Johannesburg
- Bayer Pharm. S.A. Pty. Ltd.
Durban
- Union Carbide S.A. Pty. Ltd.
Johannesburg
- &
- Chrome Corp. S.A. Pty. Ltd.
Johannesburg

- Chase Manhattan Bank via its
holding in Standard Bank

- Cheseborough Pond Int. Ltd.
Germiston
- Chrysler S.A. Pty. Ltd.
Elsies River Cape
- Ford Motor Co. SA Pty. Ltd.
Port Elizabeth
- Ingersoll Rand Co. SA Pty. Ltd.
Johannesburg
- Sterling Drug SA Ltd.
Mobeni, Natal
- Vitreous Enamelling Corp.
Maitland, Cape

- Wayne Pump Co. Pty. Ltd.
Capetown

- Westinghouse Elec. Intl.
Johannesburg

- Valveline Oil Co. SA Pty. Ltd.
Transval.

- Etosha Petroleum Co. Pty. Ltd.

c) Collaboration dans le domaine aérien

De nombreuses résolutions tant de l'ONU que de l'OUA interdisent aux avions sud-africains de transiter dans les pays africains ou de les survoler. Il en est de même pour les compagnies internationales d'aviation qui desservent l'Afrique du Sud. Ces décisions sont souvent restées théoriques. En effet, plusieurs compagnies d'aviation continuent à desservir l'Afrique du Sud en utilisant comme transit des aéroports africains. L'Afrique du Sud elle-même utilise ses avions qui la relient avec le reste du monde grâce aux facilités qu'elle a obtenues de l'IATA, pour prendre les passagers au tarif normal sans tenir compte du détour que font le sud africain airways du fait de l'embargo aérien.

D'après certaines informations de presse les avions de "SOUTH AFRICAN AIRWAYS" feraient escale dans des capitales africaines. Les vols concernés et signalés par "GUARDIAN" du 28 avril 1975 sont SA 266 qui quitte Johannesburg tous les samedis soirs pour Luxembourg et SA 267 qui fait le même itinéraire au retour à Johannesburg.

En dehors des compagnies aériennes internationales de nombreuses sociétés de transport aérien se forment en Europe pour faciliter l'acheminement des marchandises et des personnes vers l'Afrique du Sud. Un des mouvements belges anti-apartheid a informé le Secrétariat qu'il s'est formé en Belgique une Société dénommée "CARGO AIR TRANSPORT" (CAT). Le dossier complet pour la formation de cette Société a été déposé le 15 avril 1975 à Bruxelles devant le Notaire, Maître HANS BERGUIN.

L'usage de ces sociétés souvent inconnues est généralisé en Afrique du Sud et leur création se développe comme une toile d'araignée pour que personne ne s'y retrouve. C'est de cette façon que les pays qui, par diverses astuces, soutiennent l'Afrique du Sud, arrivent à détourner et à tromper la vigilance des Etats africains dont la bonne foi et la détermination pour l'application des sanctions internationales ne sont plus à prouver. A cet égard, un rapport détaillé sur la non-observation du boycottage aérien par des pays africains a été présenté à la 25^{ème} session du Conseil des Ministres. Jusqu'à ce jour, deux pays seulement ont annoncé par la voie de la presse leur intention de refuser l'accès à leurs aéroports et le survol de leurs territoires par des avions sud-africains. L'indépendance du Mozambique et de l'Angola qui, tous les deux, sont déterminés à hâter l'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie ainsi que la libération de l'Afrique du Sud va gêner l'Afrique du Sud qui ne pourra plus disposer de leurs ports et aéroports en toute liberté.

2) Soutien militaire à l'Afrique du Sud

Il est connu de tous que l'Afrique du Sud constitue sur tout le continent une puissance militaire sans égal. Il ne sera jamais assez dit que cette puissance qui se développe à un rythme inquiétant et à une vitesse vertigineuse menace sérieusement la paix et la sécurité en Afrique. Une telle puissance militaire n'aurait jamais vu le jour sans le concours agissant et la complicité des Etats membres de l'OTAN. "GUARDIAN" de mardi 10 juin 1975 a publié un article sur la défense sud-africaine liée au système de l'OTAN. Dans cet article, il est écrit que l'Afrique du Sud a accédé au système codé de l'équipement de défense de l'OTAN. Selon ce même article, l'Afrique du Sud a acheté dans certains Etats membres de l'OTAN (Grande-Bretagne, Danemark, Hollande, Etats-Unis, France et République Fédérale d'Allemagne) un matériel de communication militaire ultra-moderne. Cette situation est d'autant plus dangereuse que l'on sait que l'Afrique du Sud peut intervenir militairement en Afrique ainsi qu'elle l'a déjà fait en Angola. Dans son numéro 104 du 8 au 21 mars 1976, "Afrique Asie", citant les déclarations du Premier Ministre Sud-Africain lui-même, a révélé que l'Afrique du Sud pourra intervenir militairement "n'importe où au sud de l'équateur". Et la "Croix" du 5 mars 1976 de dire que "l'Afrique du Sud est une pièce autrement importante pour l'OTAN".

Grâce à l'appui de l'OTAN l'Afrique du Sud n'a cessé de développer son arsenal militaire de répression intérieure et d'agression à l'étranger.

En effet, un africain sur quatre va en prison chaque année. 1.500 Africains par jour sont arrêtés à la suite de la loi sur les laisser-passer. D'autres sont arrêtés sur la base des lois dits de sécurité et sur le terrorisme. En 1974, le nombre moyen de détenus était de 96.600.

Il y a au moins deux exécutions capitales chaque semaine.

Pour réaliser tous ces plans sanguinaires et diaboliques, l'Afrique du Sud consacre un budget très élevé à la police qui assure la sécurité de son régime. Le rythme de progression de ce budget est des plus inquiétants.

19.250.000 Francs français en 1972/73

31.150.000 Francs français en 1973/74

43.876.000 Francs français en 1974/75

(Source : "Droit et Liberté", octobre 1975)

Au cours d'une conférence internationale des organisations non-gouvernementales contre l'apartheid et le colonialisme qui s'est tenue à Genève du 2 au 5 septembre 1975 et qui a réuni 300 délégués, un accent particulier a été mis sur l'implication de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans la fourniture des armes au régime d'apartheid dans la collaboration militaire en général avec ce dernier.

Un peu partout dans le monde, des consciences honnêtes élèvent leur réprobation unanime contre la domination injuste qu'une infime minorité de racistes exerce contre un peuple de 15 millions. Ce peuple soutenu par l'opinion internationale et la communauté mondiale s'organise et se révolte chaque jour.

Dans un dernier sursaut de désespoir, la minorité raciste qui se sent de plus en plus menacée et qui voit ses jours comptés accentue sa répression, développe la militarisation du territoire et accroît le terrorisme. Selon la revue "Droit et Liberté" de novembre 1975 : en un an, les effectifs de l'armée sud-africaine ont presque doublé. Actuellement ils dépassent le nombre de 110.000 hommes auxquels s'ajoutent les réservistes. Certaines informations avancent le chiffre de 220.000 hommes. Le nombre de blindés a augmenté de 40 % en 1975. Le budget militaire de l'exercice 1975/76 est de 900 millions de rands, soit 1.305.000.000 de dollars des Etats-Unis (Centre international de Documentation, n° 37 de novembre 1975), tandis que celui prévu pour l'exercice 1976/77 s'élève à 1.550 millions de dollars.

Les dépenses militaires se sont accrues à 100 % en 1974 et 1975. Elles dépassent aujourd'hui le cinquième du budget total du gouvernement raciste. D'après une déclaration faite à la suite d'un séminaire sur la militarisation de l'Afrique du Sud organisé à Bruxelles en octobre 1975, le budget sud-africain a passé de 40 millions de rands à près d'un milliard entre 1960 à 1975. Dans cette course effrénée à l'armement, l'Afrique du Sud bénéficie d'une très large complicité des pays occidentaux membres de l'OTAN. A cet égard, la France, la République Fédérale d'Allemagne, les Etats Unis, l'Italie et la Grande-Bretagne portent une lourde responsabilité devant l'Histoire. En effet, ces pays ont conclu des contrats secrets avec l'Afrique du Sud pour la fourniture des armes et des pièces de rechange. Certains de ces contrats s'étendent même jusqu'en 1980. La France a vendu des licences qui permettent à l'Afrique du Sud de fabriquer ses propres armes. La France qui se pose depuis quelques années en champion de la fourniture des armes à l'Afrique du Sud réalise d'immenses profits provenant de la vente à cette dernière de sous-marins, et d'équipements de la marine de guerre. Le Canada aurait de son côté donné son accord pour la vente à l'Afrique du Sud de trois avions de transport

des troupes sous prétexte qu'ils serviraient à des fins de protections de l'environnement. On sait toutefois que ces avions sont pilotés par des éléments de l'armée de l'air sud-africaine. "Addis-Soir" du 6 septembre 1975 a rapporté des révélations faites par l'"Institut International d'Etudes Stratégiques" (ILES) au sujet de la militarisation de l'Afrique Australe. Selon "ILES", l'armée de terre sud-africaine a reçu 41 chars "Centurion" de fabrication britannique. La marine de son côté a été dotée de six corvettes équipées de missiles "EXOCET" français. L'aviation quant à elle s'est enrichie de 16 "MIRAGE III" de fabrication française auxquels s'ajoutent 48 "MIRAGE F.I." et 15 "MB.326K" qui sont encore sous commande. Avec l'aide de la France, l'Afrique du Sud construit une base militaire dans la bande de CAPRIVI à partir de laquelle elle peut intervenir à tout moment "n'importe où au sud de l'Equateur". Elle a également acheté à la France trois avions "AIR-BUS" spéciaux équipés avec perfection pour le rationnement en l'air. L'Afrique du Sud ne manque d'ailleurs aucune occasion pour se féliciter de sa coopération militaire avec la France. Au cours d'une de ses fréquentes visites en Europe, le Ministre Sud-Africain de l'Information a loué en Avril 1975 ("TIMES" du 5 avril 1975) "l'aide militaire française à son régime". Cette aide a fait l'objet d'une description historique et détaillée dans le bimensuel "Afrique-Asie", n° 101 du 26 janvier au 8 février 1976 sous la plume de M. Ginette Cot. Pour sa part, le Cardinal Marty, Archevêque de Paris, scandalisé par le commerce des armes auquel se livre la France, a exprimé son indignation au cours de son homélie du 14 janvier 1976. Il a parlé en termes suivants : "En se plaçant au premier rang de ceux qui renforcent l'armée et la police de la R.S.A., notre pays (la France) apporte un concours inadmissible à l'odieux régime de l'apartheid".

La chose la plus grave et sans doute la plus inquiétante est la nouvelle selon laquelle "l'Afrique du Sud pourrait produire dans trois ans une arme atomique" (information donnée par l'"ILES" et rapportée par "Bureau Allemagne-Afrique-Monde Arabe" du 13 juin 1975). Ces bombes pourraient être transportées par des avions "MIRAGE III" déjà fournis par la France et par les avions "BUCCANIER". Cette inquiétude est d'autant plus grande qu'une industrie nucléaire de très haute envergure est en activité en Afrique du Sud.

En effet, avec l'aide des puissances occidentales en particulier les Etats-Unis, la République Fédérale d'Allemagne, la France et le Japon, le régime raciste sud-africain a entrepris de fabriquer la bombe atomique. Les racistes sud-africains eux-mêmes n'hésitent pas à se vanter d'être désormais en possession des moyens de construire cette terrible arme de destruction massive.

Dans un document publié récemment et intitulé : "The nuclear conspiracy FRS collaborates to strengthen apartheid", l'"African Congress" d'Afrique du Sud a révélé des informations accablantes sur le développement rapide de l'industrie nucléaire de l'Afrique du Sud. Ce document a fait état d'un échange de correspondance secrète entre l'Afrique du Sud et la République Fédérale d'Allemagne sur leur coopération en matière de technologie nucléaire. Il montre avec des preuves à l'appui la participation de la RFA dans la militarisation de l'Afrique du Sud. En effet, plusieurs techniciens et hommes de sciences Sud-Africains sont formés et entraînés dans des établissements ouest-allemands de recherche scientifique pour ensuite aller travailler dans l'usine sud-africaine d'enrichissement de l'uranium. Cette usine a été construite et développée avec l'aide des Sociétés ouest-allemandes : GFK et STEAG avec l'accord et la participation active du Gouvernement de Bonn.

Tout a commencé en 1956 avec la création en République Fédérale d'Allemagne de la Société pour la Recherche nucléaire à Karlsruhe (SRK). Presque simultanément en 1957, l'Afrique du Sud créa l'"Atomic Energy Board" (AEB).

Depuis lors, des contacts périodiques furent engagés et entretenus entre les responsables des deux sociétés et en 1965 l'Afrique du Sud pouvait inaugurer la mise au point de son premier réacteur nucléaire fabriqué avec l'aide des compagnies KRUPP et BBC de la République Fédérale d'Allemagne, et de ALLIS-CHALMERS des Etats-Unis d'Amérique. Ce nouveau réacteur dénommé "SAFARI I" offra au Premier Ministre de l'époque "VERWOED", l'occasion de dire que "l'Afrique du Sud est l'un des principaux pays producteurs de l'uranium dans le Monde et qu'il est de son devoir de l'utiliser non seulement à des fins militaires, mais aussi de faire tout ce qui est à son pouvoir pour l'utiliser à des fins pacifiques".

Fortes de ces succès, les Autorités Sud-Africaines ont décidé de créer en 1968 un Comité de trois membres sous la direction d'un certain Dr. Van Sek chargé d'étudier les possibilités de procéder à l'enrichissement de l'uranium et de faire des recommandations quant au financement de ce projet pilote. Au mois de juillet 1970, le Premier Ministre Sud-Africain M. VORSTER annonça devant le Parlement à Cape Town que les hommes de sciences sud-africains ont découvert un nouveau procédé de l'enrichissement d'uranium et des techniques appropriées pour son utilisation. Après cette déclaration, le Gouvernement Sud-Africain a immédiatement décidé la création d'une Société d'Etat dénommé "URANIUM ENRICHMENT CORPORATION" (UCOR) avec un capital de 50 millions de Rands. Comme pour confirmer la participation ouest-allemande dans ce projet diabolique, un article publié en novembre 1970 par le

"WALL STREET JOURNAL" des Etats-Unis rapportait qu'en plus de nombreuses autres personnalités scientifiques de la République Fédérale d'Allemagne, le Professeur E.W. BECKER du SKF de Karlsruhe travaillait en Afrique du Sud. Créée en 1970, l'UCOR a commencé ses opérations en Avril 1971. En ce moment, un des responsables de ce projet, le Dr. ROUX, a déclaré que le nouveau procédé de l'enrichissement d'uranium "mettait l'Afrique du Sud en position de fabriquer ses propres armes nucléaires."

En avril de cette même année, la Compagnie ouest-allemande "STEAG" et l'"UCOR" de l'Afrique du Sud ont conclu un accord de coopération dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium. Plus tard, en mai 1975, le journal ouest allemand "HANDELLBLATT" annonçait dans ses colonnes que le projet sud-africain d'enrichissement d'uranium avait obtenu de bons résultats. De son côté, la France a contribué au développement de ce projet. Le Ministre français du Commerce extérieur, M. NORBERT SEGARD, devait signer un contrat pour la participation de son pays à cette usine sud-africaine de construction nucléaire. Les Etats-Unis ont apporté aussi leur concours à la réalisation de ce projet machéavélique. En effet, d'après "INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE" du 16 avril 1975, les Etats-Unis d'Amérique ont fourni au régime sud-africain une quantité d'uranium enrichi à 99 % suffisante pour construire 7 à 9 bombes atomiques. Cette information a été aussi confirmée par les révélations consécutives à l'enquête sur le "WATERGATE" et la "CIA". Il va sans dire que l'OTAN n'est pas étrangère à cette entreprise. La preuve en est que le compresseur fourni par la République Fédérale d'Allemagne au prix de 184 millions de dollars et destiné à accélérer le travail de l'usine de l'enrichissement d'uranium est enregistré sous le système de codification unifié de l'OTAN. Une autre preuve compromettante à la fois pour l'OTAN et pour la République Fédérale d'Allemagne (RFA) est la visite du Lieutenant-Général GUNTHER RALL à l'usine d'enrichissement d'uranium à Pelindaba en Afrique du Sud.

Le Lieutenant-Général GUNTHER RALL qui a été l'hôte officiel du Gouvernement Sud-Africain était le chef de l'armée de l'air de la République Fédérale d'Allemagne et Représentant militaire de ce pays auprès de l'OTAN à Bruxelles. Ayant voyagé sous une fausse identité avec la complicité des Autorités Allemandes, le Lieutenant-Général GUNTHER RALL fut contraint de démissionner de ses activités officielles après que l'opinion internationale eût découvert sa véritable identité.

La République Fédérale d'Allemagne refuse en effet de reconnaître sa participation à ce projet dont le but final est la mise au point des armes nucléaires. Elle se réfugie derrière des subterfuges de toute nature pour démontrer tantôt qu'il s'agit des entreprises privées sur lesquelles elle n'a pas d'autorité, tantôt qu'il s'agit de projets qui n'ont aucun rapport avec la militarisation de l'Afrique du Sud.

Il n'en reste pas moins cependant que l'engagement des puissances de l'OTAN, les Etats-Unis, la République Fédérale d'Allemagne et la France en particulier, dans ce projet d'enrichissement d'uranium n'est plus à démontrer.

Le Conseil des Ministres devrait agir vite avant qu'il ne soit trop tard.

Le document "THE NUCLEAR CONSPIRACY" publié par African National Congress d'Afrique du Sud donne de plus amples détails sur ce problème extrêmement grave.

3) Immigration

L'immigration constitue une force non négligeable pour l'Afrique du Sud qui l'encourage par une propagande soigneusement menée à travers les pays Européens et Américains et par des facilités de toute nature. Des contacts sont pris par des bureaux installés dans ces pays ou par des représentants occasionnels. Au moins la moitié de tout l'effectif des immigrants en Afrique du Sud vient de la Grande-Bretagne selon "ZAMBIAN DAILY MAIL" du 25 mars 1975.

En raison de la contre-campagne menée par les mouvements anti-apartheid qui collaborent avec l'OUA pour décourager l'immigration des blancs vers l'Afrique du Sud, le nombre d'immigrants tout au moins en qualité a diminué depuis ces derniers temps. Si on ajoute à cela l'état d'insécurité qui règne en Afrique du Sud et en Rhodésie du fait de la guerre de libération, on comprend pourquoi les candidats à l'immigration réfléchissent deux fois avant de prendre leur décision. Cette hésitation explique la panique des autorités sud-africaines qui multiplient les appels à l'immigration. Des naturalisations sont accordées en masse. "DAILY NATION" de Nairobi a rapporté dans son numéro de 12 avril 1976 que 30 personnes ont bénéficié récemment de la nationalité sud-africaine. Au cours de la cérémonie de naturalisation, le Chef du Personnel des Forces armées, le Lieutenant-Général P.A. LEE GRANGE a dit que c'est un devoir pour les nouveaux sud-africains de défendre leurs pays. Il a ajouté que les nouveaux immigrants doivent servir dans l'armée nationale.

Grâce à l'action combinée de l'OUA et des mouvements anti-apartheid éparpillés à travers le Monde, le nombre d'immigrants en Afrique du Sud ne cesse de diminuer. Dans son rapport annuel 1975, le mouvement Irlandais anti-apartheid a annoncé qu'en raison de sa campagne anti-apartheid dans son pays, le nombre d'Irlandais désirant se rendre en Afrique du Sud a connu une chute très nette.

En Belgique, il existe un Comité dénommé "CIME" (en abréviation) qui recrute des émigrants vers l'Afrique du Sud et qui leur donne même une assistance financière. L'existence de ce Comité en Belgique est bien connue du Gouvernement Belge, qui semble-t-il, participe même à son financement. C'est dans ce cadre que 3.423 Belges ont émigré en Afrique du Sud de 1964 à 1974. Cette information est donnée par le Comité Belge anti-apartheid qui cite le bulletin "Questions et Réponses", n° 25 du 22 avril 1975, question n° 98.

D'autre part, un rapport publié en 1975 par le Centre Tiers-Monde intitulé "WHITE IMMIGRATION INTO SOUTHERN AFRICA" indique que "la plupart des gouvernements européens donnent une aide financière aux émigrants vers l'Afrique du Sud". Ces pays contreviennent délibérément aux résolutions des Nations-Unies invitant le monde entier à ne pas promouvoir l'émigration vers l'Afrique du Sud. Suite à une action menée en Belgique par un mouvement local anti-apartheid, le Ministre des Affaires Etrangères a été contraint de s'expliquer au Parlement sur cette affaire. Pour justifier l'attitude de son Gouvernement vis-à-vis de l'émigration vers l'Afrique du Sud, le Ministre a répondu que :

" La Belgique s'est abstenue lors du vote de ladite résolution. Les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies n'ont pas de valeur contraignante".

Ces arguments ne se justifient pas pour violer des mesures édictées par l'Organisation universelle.

COOPERATION DANS LE DOMAINE SPORTIF

L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine ont adopté plusieurs résolutions recommandant de s'abstenir de participer à toute compétition sportive avec les organisations sportives sud-africaines.

Ces résolutions trouvent leur fondement dans le fait que les organisations sportives d'Afrique du Sud pratiquent la discrimination dans le sport. Depuis quelques temps cependant les Autorités Sud-Africaines, inquiétées de l'isolement dont

le sport sud-africain fait de plus en plus l'objet dans le monde entier, multiplie les déclarations tendant à faire croire qu'il n'existerait plus de discrimination. Dans une des déclarations citée par "Droit et Liberté", n° 345 de février 1976, le Ministre Sud-Africain des Sports, M. KOORNHOF a affirmé que "plus rien désormais ne saurait s'opposer à la réadmission de son pays au sein du Comité Olympique International (CIO) parce que, poursuit-il, tout a changé chez nous (en Afrique du Sud). Noirs et Blancs pratiquent tous les sports ensemble et les meilleurs d'entre eux, quelle que soit leur race, représentent l'Afrique du Sud dans les compétitions internationales. Il a conclu en espérant voir "l'Afrique du Sud participer aux Jeux Olympiques de Moscou en 1980". Personne n'a accordé un crédit quelconque à ces déclarations car les faits ont montré que l'apartheid reste institutionnalisé dans le sport comme dans tous les autres domaines. Dans son bulletin de novembre 1975, le "SOUTH AFRICA NON RACIAL OLYMPIC COMMITTEE" (San-Roc) a publié l'information suivante :

- "Le Jockey-Club de Durban a interdit à des non-blancs d'être propriétaires de chevaux de courses".
- "Un jardinier noir de Johannesburg, Isaac Thoko, est menacé d'être aux arrêts par les autorités, après avoir été exclu d'une course-marathon organisée par des Blancs et réservée à eux."
- "Trois responsables du South Africa Council of Sport (non racia) : Norman Midolleton, Président ; Hassan Howa, Vice-Président ; et M.N. Pather, Secrétaire Trésorier, ont vu leur demande de passeport refusée par les Autorités. De ce fait, ils ne purent se rendre en Australie où une délégation de l'Association de golf noire favorable à l'apartheid avait été envoyée par la "WHITE GOLFERS ASSOCIATION"."

A la fin du mois de mars 1976, l'Afrique du Sud devait organiser un championnat d'athlétisme à Durban, Cape Town et Bloemfontein auquel seuls les Blancs et le Japon pouvaient participer. Les pays suivants avaient été invités à participer à ce Championnat d'athlétisme :

Autriche	Danemark	Equateur
Belgique	Italie	Chili
Grande-Bretagne	Nouvelle Zélande	Pérou
France	Irlande	Vénézuéla
Finlande	Norvège	Japon
Grèce	Espagne	Israël
République Fédérale d'Allemagne	Suède	Etats-Unis
Australie	Suisse	
Brésil	Hollande	

D'autre part, "SOUTH AFRICAN NON RACIAL OLYMPIC COMMITTEE" a informé le Secrétariat de l'OUA que des firmes internationales sont impliquées dans la collaboration avec certaines associations racistes sportives. Ces firmes sont les suivantes :

- "COLGATE-PALMOLIVE" qui apporte son aide et son appui financiers au "RACIST SOUTH AFRICAN ATHLETICS CHAMPIONSHIP" ;
- "GENERAL MOTORS" collabore avec "ARGENTINE FOOT-BALL TEAM FOR RACIST TOUR OF SOUTH AFRICA" ;
- "DATSUN-NISSAN" coopère avec "RACIST CRICKET COMPETITIONS IN SOUTH AFRICA" ;
- "COCA-COLA" soutient le "WHITE PROFESSIONAL FOOT-BALL AND RACIST SWIMMING" ;
- "GILLETTE RAZOR" appuie "WHITE CRICKET".

Ces compagnies devraient faire l'objet de mesures très sévères et figurer si elles ne le sont déjà sur la liste noire de l'OUA.

Dans le domaine sportif comme dans tous les autres domaines les mouvements anti-apartheid avec lesquels l'OUA coopère très étroitement joue un rôle très important pour obtenir que les sanctions dans le sport, produisent les effets souhaités.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-06

Report of the Secretary-General on the Violation of Sanctions Against South Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9538>

Downloaded from African Union Common Repository